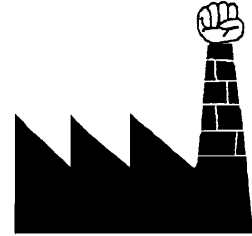


# A CONTRE COURANT

## syndical et politique

En mémoire de René SCHULBAUM (1914 - 1988)



## Le loup et ses rabatteurs

Curieux pays que la France ! Il y a à peine dix-huit mois de cela, aux lendemains du premier tour d'une élection présidentielle où il avait créé (une fois de plus) la surprise en devançant le candidat soi-disant socialiste, Le Pen se voyait conspué deux semaines durant par des manifestations de rue, rassemblant des centaines de milliers de personnes ; avant d'être rejeté, au second tour, par une écrasante majorité de citoyens. Depuis lors, on l'a oublié, comme s'il n'existait plus.

Il faut dire qu'il a lui-même tout fait pour se faire oublier. C'est que le cours des événements politico-médiatiques, nationaux ou internationaux, ne lui a pas été particulièrement favorable. Difficile de faire entendre sa différence dans une opinion publique largement anti-guerre et anti-Bush, lui qui a toujours curieusement manifesté une sympathie active pour le régime de Saddam Hussein. Encore plus difficile de jouer les grands écarts entre son appui à la politique gouvernementale de remise en cause des acquis sociaux et toute la partie, majoritaire, de sa propre base électorale que cette remise en cause menace et inquiète directement. Tout juste est-il parvenu à amuser un peu la galerie en organisant au bénéfice de sa fille Marine une succession qu'il a refusée en son temps à son lieutenant Megret et qu'il refuse à nouveau au successeur de ce dernier (Gollnisch).

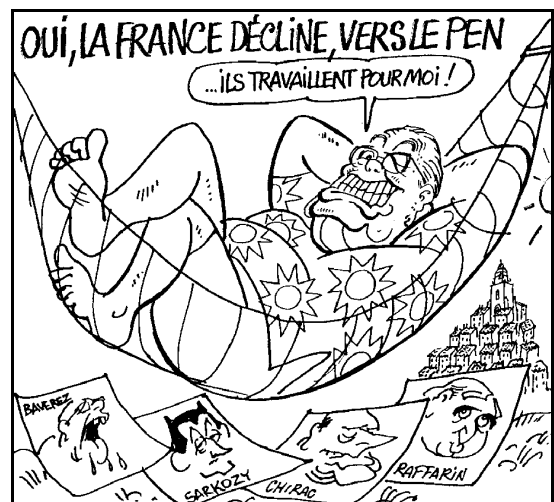
Pourtant, ne nous y trompons pas. Le temps joue bel et bien pour lui. Et tel le loup, tapi dans le bois, il lui suffit d'attendre son heure. Qui risque bien de sonner à nouveau au printemps prochain, lors des prochaines élections régionales et européennes. Car tout le monde, ou presque, est en train de rouler pour lui.

Raffarin en poursuivant sa politique néo-libérale synonyme d'aggravation du chômage, de la précarité, d'appauvrissement et de démantèlement des équipements collectifs et des services publics, de creusement généralisé des inégalités, autant d'éléments de cette insécurité sociale grandissante qui nourrit le sentiment d'insécurité sur lequel le Front national surfe depuis deux décennies.

Sarkozy en instrumentalisant ce même sentiment, en lui donnant l'occasion de s'attacher à des boucs émissaires (les «immigrés clandestins», les «jeunes de banlieues», la «grande criminalité», etc.) qui présentent tous en définitive le même visage : celui de l'étranger ethnique (pour ne pas dire racial) sur lequel le Front national focalise l'impuissance et la rage haineuse de tous ceux qui sont devenus ou craignent de devenir les laissés pour compte du néo-libéralisme. Et qui, faute d'être capables de s'opposer réellement à ce dernier, trouvent une compensation imaginaire à écraser encore plus faibles qu'eux.

Mais aussi toute la gauche laïcarde bien pensante qui, tous ces derniers mois, en rajoute une couche, en activant un débat aussi futile que pernicieux sur les soi-disant dangers que la présence de quelques dizaines d'élèves «voilées» feraient courir à la République et à son école.

Sans compter – n'oublions pas de balayer devant notre propre porte – ceux qui ne hurlent pas avec les loups précédents et en dénoncent la meute ; mais qui s'avèrent encore incapables de construire une alternative politique crédible au tandem de la vraie droite et de la fausse gauche et au néo-libéralisme qui est leur commun dénominateur. Ou qui, parce qu'ils limitent leurs ambitions à un anti-libéralisme bon teint, ne font qu'entretenir l'apathie politique des couches populaires, en rejetant une partie d'entre elles dans les bras de l'extrême droite.



# Retour sur l'AGCS

Il paraît que le sommet de Cancun a été un échec. Les "Terminators" les plus riches du monde n'ont pu imposer leur diktat à leurs vassaux les plus pauvres du Sud. Voire.

Que tout ce beau monde affameur et ce triste Tiers affamé se soient quittés sans accord est un fait, et ce n'est pas sans importance. Mais le Capital n'a pas dit son dernier mot.

A la fin du 18<sup>ième</sup> siècle, une caricature fort explicite (musée Carnavalet) représentait le ministre Calonne s'adressant au bon peuple : "Mes chers administrés, je vous ai rassemblés pour savoir à quelle sauce vous voulez être mangés." Réponse : "mais nous ne voulons pas être mangés du tout !" Calonne : "vous sortez de la question..." A la seule différence qu'aujourd'hui les requins de l'OMC n'interrogent plus, mais veulent brutalement contraindre et que le problème de l'exploitation est devenu planétaire, il s'agit de la même situation, du même enjeu : les riches, dans leur cupidité insatiable, s'efforcent de prendre aux pauvres le peu dont ils disposent.

Si le désaccord enregistré à Cancun est salutaire et peut être perçu comme une épine dans l'orgueil, la goujaterie et la cupidité des "maîtres du monde" - entendez par là les quelque cinq cents grosses multinationales et les Etats qui marchent sur leurs traces pour avoir épousé le néolibéralisme - il n'en reste pas moins que ces prédateurs sont prêts à remonter au créneau, notamment avec une arme redoutable peaufinée depuis plusieurs années, dont il est très peu question dans les grands médias et autres milieux bien informés et dont les populations ne soupçonnent pas - et pour cause - la dangerosité : nommons l'AGCS, l'Accord Général sur le Commerce des Services.

Cet accord, que la Coordination pour le Contrôle Citoyen de l'OMC (CC-COMC, 40 rue de Malte 75011 PARIS) qualifie d' "Alerte Générale : Casse Sociale" a été signé le 1<sup>er</sup> janvier 1995. Il est actuellement en pleine renégociation. Les pays membres de l'OMC devaient présenter leurs propositions de libéralisation avant la fin mars.

L'échec de Cancun - tout relatif parce que temporaire - lié au refus des pays du Sud de passer sous les fourches caudines des rapaces du Nord a montré que la solidarité, la volonté, la lutte, toute pacifique soit-elle contre la

main mise par une minorité de puissants sur les conditions de vie des humains de la planète, est la voie à suivre pour refuser les décisions de l'ultra-libéralisme au service du Capital.

## L'Europe a son OMC

ACC a repris dans son numéro 147 un extrait d'un article paru dans "Gardarem Lou Larzac" d'août traitant de la conception que les fonctionnaires de la CE (Commission Européenne) ont de la démocratie sur cette question, eux qui, parce que non élus, estiment n'avoir de comptes à rendre à personne. On peut s'y référer, je n'y reviens pas.

Mais si tant de discrétion - et c'est là un euphémisme - tourne autour de la liste des services que la Commission entendait proposer à la négociation, c'est qu'il ne faut pas effaroucher le peuple d'en bas. Manque de pot : il y a eu des fuites et on sait maintenant à quelle sauce on risque d'être bouffé. Qu'on en juge plutôt.

Toutes les activités humaines sont concernées par la mise en concurrence avec le privé dans le cadre de la marchandisation des services : éducation, culture, recherche, santé, télécoms, transports, tourisme, mais aussi l'environnement, l'eau, l'énergie... Aucun service public ou d'intérêt collectif ne doit

les moyens ? - et de se plier aux diktats mortifères des "maîtres du monde" qui n'ont pour raison d'être que la rapacité dont ils font preuve en s'appropriant les richesses du monde, remisant les populations dans la survie.

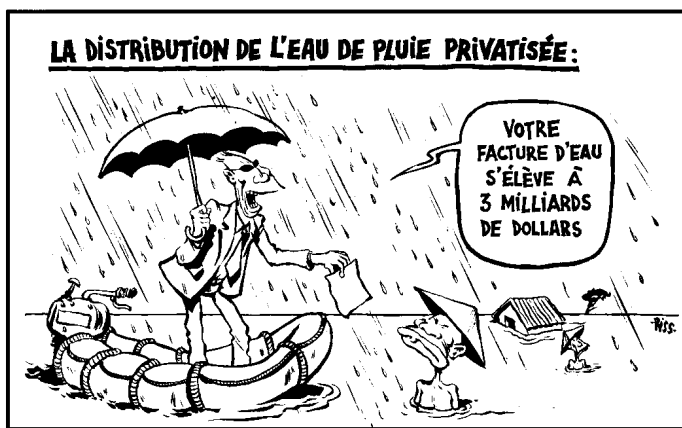
Si l'opacité, si le refus de l'information font partie de l'arsenal des pratiques propres aux organismes "libéralisateurs" : OMC, UE, ils ne sont pas les seuls moyens employés. Il y a le détournement et le déplacement de terrain, une sorte de délocalisation en somme. Ainsi pour opérer dans la discrétion l'ouverture à la concurrence de la Sécurité Sociale - qui constitue pour le privé un pactole de quelque 3500 milliards de dollars à l'échelle planétaire - sans pour le moment toucher au reste de la santé, l'AGCS n'hésite pas à intégrer l'assurance santé dans les services financiers, lesquels sont déjà libéralisés.

## La prétention totalitaire de l'OMC

L'autoritarisme de l'institution est particulièrement apparent dans l'article 21 qui stipule qu'un pays refusant de respecter un engagement de libéralisation devra dédommager les autres pays à hauteur des préjudices subis. Et l'OMC est pourvoyeur potentiel de sanctions contre les récalcitrants qui se veraient infliger des rétorsions commerciales susceptibles d'entraîner des difficultés économiques et des pertes d'emplois. Ainsi tout pays jusqu'alors souverain, membre de l'OMC, perd toute liberté de décision et tout pouvoir d'indépendance, et devient alors un vassal de l'organisme économique mondial. Que deviennent les règles fondatrices de la démocratie ? Que deviendront les droits fondamentaux proclamés par les Nations-U-

niés : droits à l'alimentation, à l'eau, au cadre de vie à l'éducation, au travail, etc. ?...

L'AGCS ne laisse aux Etats que les services régaliens : défense nationale, police, justice. Il faut bien contrôler, encadrer, réprimer toute contestation forte interne ou externe. Et c'est là tout le pouvoir que conserverait l'élite, l'Etat n'étant plus maître de définir sa politique même sur le plan intérieur. De fait, ce que veut l'OMC, c'est que les Etats l'informent "dans les meilleurs délais" (art. 3) de toute loi ou réglementation dont elle sera seule à apprécier l'existence ou non d'éventuels obstacles au com-



échapper à la libéralisation voulue par l'OMC (la planétaire) chargée de la mise en œuvre de l'Accord. La puissance de cette institution mondiale - elle dispose de moyens judiciaires aptes à imposer le respect des accords aux Etats sur les seuls critères de la concurrence commerciale - est telle que si l'AGCS n'est pas au moins modifiée, à terme tous les services énumérés plus haut seront privatisés, ce qui est bien entendu l'objectif des transnationales. Dans ce cas adieu aux garanties encore existantes tant au bénéfice du travailleur qu'à celui du citoyen à qui on ne demandera que de travailler et consommer - en auront-ils

merce. Le pouvoir politique national ne sera plus qu'un faire-valoir chargé de mettre en œuvre des dispositions contraignantes extérieures.

Alors qu'elle réclame la plus grande transparence de la parts des Etats, l'OMC, par le biais de son Conseil du commerce des services, s'octroie le droit de ne rendre compte de ses travaux à aucune assemblée élue de ces mêmes Etats. Tout comme son tribunal qui délibère à huis-clos et dont les jugements rendus sont anonymes. Ce n'est pas tout : les documents ne seront disponibles que plusieurs semaines après les verdicts, et le tribunal ne s'appuie que sur des experts commerciaux privés : pas de participation de parlementaires. Surtout pas d'élus !

Bref, un chef d'œuvre de cynisme ! Une prétention au pouvoir absolu inconnue jusqu'alors ! Le Capital maître du



monde ! "1984" dépassé bientôt ?

Ce passage des services publics, synonyme de régression sociale sans précédent s'il aboutit - cent cinquante ans de recul - se met en place avec l'appui des pouvoirs politiques acquis au néo-libéralisme - ou ultra comme on voudra. On sait le poids exercé dans ce sens par l'UE et notamment son commissaire Pascal Lamy, français et socialiste (!) qui n'hésite pas parfois à en rajouter une louche.

### Un cas de figue : la Sécu.

Si on veut une illustration de ce soutien, il suffit de regarder ce qui se trame en France sous l'inflexion du duo Chirac-Raffarin dans le domaine de la Sécurité Sociale, en parfait chien de garde qu'il est du MEDEF, représentant hexagonal du clan mondial des exploités. Rappelons d'abord que la politique actuelle dans ce domaine s'inscrit en continuité des mesures déjà prises par touches successives depuis 1982.

La raison évoquée et répétée avec insistance pour faire avaler la privatisation rampante de la Santé réside dans le

déficit de la Sécu. Quel déficit ? Et surtout qui creuse le trou ? La réponse, on le sait de ces messieurs les politicards dont certains ont exercé leur talent dans le conseil d'administration du privé, est : c'est la faute aux assurés, ces futurs "clients" aujourd'hui gaspilleurs, c'est la faute aux toubibs qui prescrivent trop de médicaments de marque et pas assez de génériques, c'est la faute aux établissements hospitaliers trop coûteux, d'où suppression de lits, de personnels, etc. En réalité, comme le souligne Martine Bulard dans son article "Insécurité sociale programmée" ( Le Monde Diplomatique n° 595, octobre 2003 ) la courbe des déficits sociaux suit celle du chômage dont l'augmentation réduit les ressources par cotisations. Si en 2002 les recettes avaient augmenté comme en 2001 (+6%), le trou de cette année n'existerait pas.

Les gouvernements social-libéral et néo-libéraux - distinguer droite et gauche sur ce terrain a peu de sens - des deux dernières décennies n'ont fait que souscrire aux pressions des lobbies particulièrement intéressés par la manne des cotisations (rappelons-le : 3500 milliards de dollars dans le monde<sup>(1)</sup>) et annonceurs de catastrophes, reprenant à l'unisson le rapport de la Banque Mondiale en 1999, affirmant que les dépenses allaient devenir "un fardeau insupportable pour les nations, altérant durablement les systèmes de sécurité" et qui récidive en 2003 pour mieux enfoncer le clou. Ainsi, progressivement et sûrement, le travail de sape se poursuit tout en se développant : il s'agit de culpabiliser les bénéficiaires de soins pour mieux leur faire avaler la pilule, amère, de la réduction de leur droit fondamental à la santé.

Dans le même temps que le gouvernement supprime l'allocation de solidarité spécifique versé à 130 000 chômeurs (économie de 500 millions), que, à la suite de l'accord patronat-CFDT de janvier, ce soit près de 300 000 chômeurs qui ne seront plus indemnisés, que le pouvoir laisse les groupes pharmaceutiques libres de fixer leurs prix qu'il réduit sérieusement ou annule le remboursement de nombreux médicaments, il accorde généreusement aux plus riches 1,6 milliards d'euros de réduction d'impôts, prenant ainsi dans les poches des plus défavorisés l'argent nécessaire à ce cadeau royal en faveur des plus favorisés.

Et quand on observera que les décideurs de gouvernement : Mattéi, minis-

tre de la Santé, Fillon, ministre des Affaires Sociales nomment des gens du privé : François Chadelat, haut responsable du groupe d'assurance AXA que présidait il n'y a pas si longtemps le n°2 du MEDEF Denis Kessler, et Alain Coulomb, représentant des hôpitaux et cliniques privées, pour proposer des clarifications des rôles du public et du privé, il n'y a plus de doute à avoir : la marche vers la privatisation de la santé est bel et bien engagée, répondant ainsi au vœu de l'AGCS.

Bref chacun se débrouille comme il peut, l'Etat s'en moque pourvu qu'il se dégage de son devoir de solidarité collective et que les groupes d'assurances fassent leur beurre.

Et puis, après tout, les vieux peuvent bien crever, de canicule ou de maladie, ils vivent trop longtemps et donc coûtent trop cher. Alors, moins de soins, moins d'aides ne pourra qu'abrèger cette longévité inconvenante. Constatant que 70% des dépenses de santé se font dans les six derniers mois de la vie, l'économiste Alain Cotta propose dans le "Journal du Dimanche" du 7 septembre dernier, "une sorte d'autorégulation organisée par la société (qui créerait une fonction sociale : donner la mort" (rapporté par M. Bulard, déjà citée) . on croit rêver, nous voilà en plein délire Kafkaïen : prôner publiquement une sorte d'euthanasie sociale, faut le faire !

La misère qui se développe parmi les gens de plus en plus nombreux pourrait aussi appuyer cette œuvre de charité, non !

(1) D'autres mannes intéressent vivement les lobbies privés : l'éducation, 2000 milliards - l'eau, 1000 milliards... Ainsi l'UE fait pression pour qu'une loi brésilienne interdisant l'exploitation des nappes phréatiques le long de son littoral soit abrogée et les firmes françaises lorgnent avec avidité sur l'exploitation des nappes dans les pays en voie de développement, notamment en Afrique.

### Références:

- Le Monde Diplomatique n° 595, Octobre 2003-11-26- AGCS ? Privé de public !! Brochure édités par la Coordination pour le Contrôle Citoyen de l'OMC (CCCOCM) 40 rue de Malte 75011 PARIS
- CQFD n°4, 15 septembre 2003
- Sud Rail International, n° 11, automne 2003.

# L'Université en proie au néo-libéralisme

Au cours de ces derniers mois, le gouvernement a engagé ou manifesté son intention d'engager différentes réformes concernant l'enseignement supérieur et, plus particulièrement, l'université. Ces réformes présentent le double caractère de former un ensemble cohérent; mais, en même temps, de cacher cette cohérence par leur diversité même. Ce qui ne facilite pas la mobilisation, pourtant nécessaire, contre elles.

## La réforme LMD

C'est celle dont on a le plus parlé et entendu parler jusqu'à présent dans les médias. Elle porte sur l'organisation des enseignements universitaires et, à ce titre, présentent des allures très techniques et semble ne devoir intéresser *a priori* que les personnels enseignants et les administrateurs.

La réforme tire son nom de la nouvelle architecture des formations qu'elle institue. Le premier cycle comprendra désormais trois ans (contre deux à présent) et se soldera par une licence (L). Il sera suivi par un second cycle qui se soldera par un nouveau diplôme, le master ou mastère (M), venant remplacer les actuels DEA et DESS. Quant au troisième cycle, il est censé permettre aux étudiants de préparer en trois ans un doctorat (D). Les anciens diplômes que constituaient le DEUG et la maîtrise, préparés respectivement en deux et quatre ans, sont appelés à disparaître... mais seront maintenus comme grades, essentiellement parce qu'ils correspondent au niveau de formation exigé par toute une série de concours administratifs. Ce qui ne facilite pas la « lisibilité » de la réforme.

Le gouvernement justifie cette dernière – une fois encore – par la nécessité de l'harmonisation dictée par l'Union européenne. Tous les Etats membres de cette dernière ont déjà adopté ou vont adopter la même architecture, de manière à créer un « espace universitaire européen », devant permettre en principe aux étudiants de « librement circuler » d'une université européenne à l'autre, et d'achever à Salamanca ou à Uppsala un cycle de formation commencée à Oxford ou Rome.

Si cette promesse peut faire rêver des jeunes avides de changer d'air et d'horizon, elle est évidemment hypocrite. D'une part, parce qu'une pareille circulation internationale des cerveaux en formation est conditionnée par l'attribution de bourses, alors même que, simultanément, en France du moins, on réduit les crédits alloués à ces dernières – si bien que cette possibilité n'en sera une pour la petite minorité des étudiants disposant des moyens de se payer par eux-mêmes (c'est-à-dire de se faire payer par leurs parents) une pareille

mobilité. D'autre part et surtout, parce que ce qui est ainsi visé, ce n'est pas l'élargissement de l'horizon intellectuel des étudiants ou l'enrichissement de leurs expériences personnelles ; mais bien évidemment, on l'aura compris, la formation d'un vaste marché européen des forces de travail bénéficiant d'une qualification universitaire.

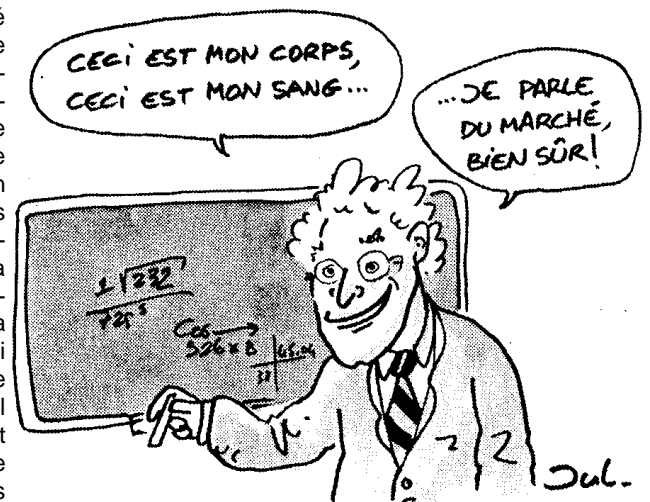
Mais il y a plus pernicieux dans cette réforme. Les textes officiels qui l'encadrent sont extrêmement flous sur un certain nombre de points clés. Par exemple, en dehors du volume horaire global d'enseignement, ils ne fixent aucun cadre national pour un diplôme type, laissant chaque université, chaque unité de formation, chaque département universitaire, etc. définir par lui-même, en fonction de ses orientations et de ses moyens, le cadre en question. Certes, les universités ne seront habilitées (autorisées) à ouvrir telle ou telle formation qu'après que la maquette de celles-ci aura été examinée par le ministère. Mais il n'empêche que c'est évidemment la porte ouverte à une plus grande hétérogénéité des diplômes et des formations. En somme, sous couvert d'une européanisation des diplômes universitaires français, c'est à leur *dénationalisation* qu'on est en train de procéder.

Cet effet, parfaitement prévisible, de la réforme LMD n'a évidemment pas échappé à ses concepteurs. Bien, au contraire, on peut raisonnablement supposer que ces derniers ont parié sur lui pour que s'institue ainsi une véritable mise en concurrence des formations, au niveau français comme au niveau européen. Concurrence dont ils espèrent bien qu'elle se soldera, à plus ou moins long terme, comme toute concurrence, par l'élimination des plus faibles et le triomphe des plus forts : tandis que certaines facultés ou certains départements en seront ramenés au statut de « collège universitaire » (en étant réduits au premier cycle), d'autres s'affirmeront au contraire comme des « pôles d'excel-

lence » au niveau national et international. Une logique à ce point implacable que, d'ores et déjà, certains enseignants et administrateurs l'ont intégrée et l'ont anticipée au niveau de la préparation des nouvelles maquettes d'enseignement, en proposant à leur université de se replier sur leurs points forts (actuels ou potentiels) en abandonnant ou sacrifiant le reste.

## L'autonomie des universités

Cet alignement des formations universitaires sur le modèle du marché – qui signe le caractère néo-libéral de la réforme LMD – a d'autant plus de



chance de se produire que, parallèlement à cette première réforme, le gouvernement veut en engager une seconde qui viendra renforcer les effets de la précédente en termes d'hétérogénéité et de mise en concurrence des formations universitaires. Il s'agit de la réforme visant à conférer une plus grande autonomie d'organisation et de gestion aux universités.

Là encore, la réforme comprend de multiples aspects, certains très techniques, d'autres encore bien flous, laissés ouverts à la négociation, donc aux rapports de force. L'orientation globale ne fait cependant pas de doute. Il s'agit de conférer aux universités une large autonomie en terme d'organisation de leurs enseignements et de gestion de leur budget. A cette fin, chaque université se verra attribuer un budget global par le ministère, sur lequel il lui faudra financer aussi bien ses programmes d'investissement que ses dépenses de fonction-

nement, y compris les salaires de ses personnels, enseignants ou non-enseignants.

Cette large autonomie des universités ira de pair avec un renforcement des pouvoirs de la présidence et de toute l'équipe de direction, selon un modèle manifestement managérial. Le président ou la présidente d'une université sera désormais invité à diriger « son » université comme une entreprise et donc à se comporter comme un entrepreneur, en cherchant à tirer le meilleur parti possible des moyens (en matériels et en personnels) à sa disposition, dans un champ de formations universitaires de plus en plus concurrentiel.

L'incitation à cet alignement sur le modèle managérial se fera d'autant plus pressante que, autre innovation de cette seconde réforme, le conseil d'administration des universités va désormais s'ouvrir bien plus largement à la « société civile » - doux euphémisme sous lequel se cache, à peine, les organisations patronales locales, nationales et internationales. Et celles-ci auront d'autant plus voix au chapitre dans les délibérations des conseils d'administration des universités, donc dans les choix concernant les formations à développer ou à privilégier, que leurs membres vont aussi progressivement compter parmi leurs bailleurs de fond. En effet, il ne faut pas être particulièrement malveillant pour penser que le désengagement de l'Etat (le pouvoir central) sous couvert de l'autonomisation des universités se soldera pour ces dernières (comme cela a déjà été le cas pour les collectivités locales ou pour les hôpitaux publics au cours des deux dernières décennies) par une diminution progressive mais constante de la dotation budgétaire globale qui conduira les universités, de bon ou de mauvais gré, à chercher des financements extérieurs. Et qui pourront être les généreux bailleurs de fond si ce n'est, d'une part, les collectivités locales (en fait essentiellement les régions)... et les entrepreneurs ? Et comme les régions ont déjà pour fonction officielle, dans la nouvelle architecture de l'appareil d'Etat instituée par la décentralisation, de coordonner l'offre de formation avec les nécessités et les possibilités du marché régional du travail, les entrepreneurs seront par deux fois concernés et intéressés par cette ouverture des universités en direction de la « société civile ».

Et il est encore moins besoin d'être malveillant pour imaginer, en devenant bailleurs de fonds des universités, les entrepreneurs se comporteront moins en mécènes qu'en investisseurs que seul guidera le souci du profit (dans tous les sens du terme) qu'ils peuvent tirer de leurs « aides » (très intéressées) aux

universités. Les effets en termes d'inégalités de dotation budgétaire des différentes formations mais aussi, plus fondamentalement, en termes d'offre de formation, voire de contrôle direct sur les orientations des formations offertes, se laissent aisément deviner aussi. Les collègues enseignant la préhistoire, la philologie romane ou même la littérature européenne du XIX<sup>e</sup> siècle ont du souci à se faire quant à l'avenir de leur discipline, sans même parler de celui de spécialités plus exotiques encore comme la philosophie ou la musicologie. Par contre les tenants de certaines sciences dites dures mais aussi de toutes les sciences sociales opérationnali-

cherches, à titre individuel ou collectif, de manière à garantir en principe le haut niveau de son enseignement. Ce relatif faible volume d'enseignement n'est donc que la partie immergée (visible) d'un travail de recherche, qui occupe bien plus de temps. A quoi s'ajoute bien souvent encore des tâches administratives (direction de section, d'instituts, de départements, de laboratoires, etc.)

C'est ce statut d'enseignant-chercheur que le ministère entend aussi remettre en question. Plus exactement, ce statut ne sera plus automatiquement celui de tout enseignant universitaire, quel que soit rang (maître de conférences ou professeur). Il ne sera plus réservé qu'à ceux d'entre eux auxquels une commission nationale aura bien voulu reconnaître le statut de chercheur au vu d'un rapport de recherche qui évaluera sa participation à des équipes de recherche habilitées, à des projets de recherche dans le cadre de ces équipes ; au vu ses publications aussi ; au vu enfin de son rayonnement dans le milieu (participations à des colloques, invitations à l'étranger, etc.). Bien plus, cette commission classera même les enseignants-chercheurs en différentes catégories, selon l'évaluation portée sur leur travail de recherche. Et c'est cette évaluation qui fournira la base sur laquelle le service de chaque enseignant sera alors défini, de manière contractuelle avec son université de rattachement pour une durée pluriannuelle.



sables en terme de techniques de domination et d'exploitation du travail peuvent se frotter les mains et commencer à fourbir leurs arguments : ils sont les seuls universitaires qui seront a priori en mesure d'intéresser leurs futurs bailleurs de fond.

### La remise en cause du statut des enseignants-chercheurs

Les orientations précédentes ne vont pas sans une remise en cause profonde du statut des enseignants-chercheurs. C'est précisément ce que prévoit une troisième réforme, encore à l'étude.

Actuellement, le statut d'un universitaire est celui d'un enseignant-chercheur. Le relatif faible volume d'enseignement qui lui est demandé d'assurer (entre 128 heures de cours magistraux et 192 heures de travaux dirigés par année universitaire) se justifie par le fait qu'il faut lui laisser du temps, outre pour préparer ses cours et diriger les travaux de ses étudiants, pour mener des re-

Quand on connaît les mœurs d'une bonne partie du milieu (individualisme forcené, carriérisme, corporatisme, conformisme intellectuel, etc.), il n'est que trop évident que l'institution de ce contrôle sur l'activité de recherche des universitaires donnera lieu à de sordides règlements de compte et renforcera encore le mandarinat qui y règne déjà. Surtout cela conduira à dégrader les conditions dans lesquelles certains universitaires vont opérer : ceux d'entre eux qui ne se verront pas (ou plus) reconnaître le statut d'enseignant-chercheur verront leurs obligations de service doubler ; ce qui hypothéquera aussi du même coup leurs possibilités ultérieures de mener des recherches. Ils viendront ainsi renforcer les cohortes d'enseignants dans le supérieur qui ne disposent d'ores et déjà pas d'un statut d'enseignant-chercheur (enseignants du second degré nommés ou détachés dans le supérieur, vacataires, lecteurs, attachés temporaires, etc.)

On voit bien les bénéfices immédiats que le ministère peut tirer de cette ré-

forme, en termes d'économie de postes et de moyens. Et elle est par ailleurs cohérente avec les conséquences des deux réformes précédentes, qui réduiront certaines formations ou filières au statut de « *collège universitaire* », en leur réservant par principe que des enseignants non chercheurs.

## Diviser pour régner ... ou s'unir pour vaincre ?

A l'heure actuelle, seule la réforme LMD a été engagée. Préparée du temps d'Allègre et de Lang, elle entre actuellement en application au fur et à mesure où les universités renouvellent le contrat quadriennal par lequel ils négocient et obtiennent l'habilitation de leurs formations par le ministère. La réforme visant à une plus grande autonomie des universités a été dévoilée fin 2002. Primitivement Ferry avait prévu de la faire discuter par le Parlement au printemps dernier ; avant de prudemment en différer l'examen une première fois au plus fort de la mobilisation du printemps dernier contre le projet de réforme des retraites ; puis une deuxième fois en septembre. Quant à la réforme du statut des enseignants-chercheurs, elle n'existe pour l'instant qu'à l'état de projet sous forme d'un rapport remis au gouvernement sur le sujet (rapport Belloc).

Cet échelonnement et cette valse-hésitation ne sont pas les marques de l'incohérence de la politique gouvernementale. Sans doute expriment-ils sa crainte des réactions que de pareilles réformes peuvent susciter. Mais, précisément, ne se faisant aucun doute quant à leur impopularité, le gouvernement manœuvre-t-il depuis des mois pour présenter et entamer ces réformes en ordre dispersé, de manière à rendre plus difficile la constitution d'un front uni face à lui. La réforme LMD ne touche les universités que par vagues successives ; on attendra qu'elle soit engagée dans toutes les universités pour avancer dans la voie de la réforme sur l'autonomie de ces dernières ; et la remise en cause du statut des enseignants-chercheurs ne viendra que comme une cerise sur le gâteau.

Jusqu'à présent, cette tactique n'a pas trop mal réussi au gouvernement. La réforme LMD n'a guère suscité que quelques grèves sporadiques d'étudiants, le gros des enseignants ne bougeant pas. Et il faut craindre que ce ne soit l'inverse lorsque le gouvernement s'attaquera au statut des enseignants : ce sera alors au tour des étudiants de jouer les indifférents. Alors que les uns comme les autres ont tout intérêt à unir leurs efforts et de coordonner leurs mouvements pour mettre le gouvernement en échec. Et pour lui imposer des réformes visant au contraire à permettre au plus grand nombre d'accéder à des formations supérieures de qualité ; de garantir l'autonomie des universités à l'égard de la mainmise du patronat et de la logique du profit ; de donner les moyens à l'université et à ses personnels enseignants de mener à bien leur mission de production d'un savoir critique, seul garant de l'autonomie intellectuelle de chacun.

**Alain Bihr**

**Dans le cadre de nos échanges avec la revue "Alternative Libertaire", nous publions ci-dessous l'édito paru dans le n° 124 (décembre 2003 de ce mensuel. "Alternative Libertaire" (Site : [www.alternativelibertaire.org](http://www.alternativelibertaire.org) Abonnement un an : 25 euros. Chèque à l'ordre d'"Alternative libertaire" BP 177 75967 PARIS cedex 20) est aussi disponible dans les maisons de la presse des villes grandes et moyennes, ainsi que dans les gares parisiennes.**

## Contre le racisme et l'antisémitisme

À Istanbul comme en France, l'antisémitisme a encore frappé. Là bas détruisant deux synagogues et tuant quinze personnes, ici détruisant une école juive.

Faut-il parler d'une résurgence de l'antisémitisme en France ?

En fait l'antisémitisme n'a jamais disparu. Il s'est fait par moment plus discret, mais reste profondément ancré dans les certitudes et les préjugés de millions de Français(es) qui donnent régulièrement leur voix au Front national. Un parti pour lequel les chambres à gaz sont un « détail » et dont le chef a régulièrement puisé dans le registre négationniste et antisémite (« Durafour crématore », stigmatisation de journalistes juifs...).

L'antisémitisme tel qu'il s'exprime en France est également le produit de tensions communautaires sur fond d'affrontements entre État d'Israël et Palestinien(ne)s. Certain(ne)s jeunes maghrébin(e)s s'estimant, à juste titre, traité(e)s comme des citoyen(ne)s de seconde zone, s'identifient spontanément à la cause des Palestinien(ne)s et « se trompent de colère » en s'en prenant injustement aux juif(ve)s qu'ils jugent à tort responsables de leur oppression quand ils/elles n'adhèrent pas carrément à la démagogie et la haine des islamistes. Ce repli communautaire teinté de racisme n'est pas moins présent chez ceux des jeunes Juifs qui sympathisent avec l'extrême droite proisraélienne tel le Betar, le site Internet amisraelhai ou la Ligue de défense juive, interdite en Israël.

Cette stratégie du repli est la pire des réponses, elle doit être contrebalancée par des convergences entre juif(ve)s et arabes, c'est ce à quoi s'emploie depuis des années des associations comme l'Association des travailleurs maghrébins de France et l'Union juive française pour la paix en luttant ensemble contre la guerre en Irak et pour la justice en Palestine. C'est l'exemple que donnent les mouvements israéliens qui luttent pour la paix, contre la colonisation, qui s'opposent physiquement aux destructions de maisons palestiniennes ou qui refusent de servir l'armée dans les territoires occupés. Et il faut populariser leur action en France comme ailleurs.

Pour nous il ne saurait y avoir de hiérarchie dans le combat contre la haine raciste. Il faut se battre autant contre le racisme en général que contre l'antisémitisme en particulier. Si les condamnations des actes antisémites par l'État sont salutaires, on ne saurait accepter son silence face à l'arabophobie qui depuis la fin de la guerre d'Algérie est responsable de la mort de plusieurs centaines d'arabes, victimes de crimes racistes, le plus souvent dans l'indifférence. Il a fallu attendre 52 ans pour que le plus haut représentant de l'État français condamne ouvertement les crimes de Vichy. 42 ans après les faits l'État français n'a toujours pas reconnu sa responsabilité criminelle dans l'assassinat de plus de 200 Algériens le 17 octobre 1961 (Il lui a fallu 153 ans après l'abolition de l'esclavage pour assimiler, en 2001, l'esclavage à un crime contre l'humanité).

Le combat contre le racisme sous toutes ses formes passe avant tout par une lutte radicale et sans concession dans les quartiers et les entreprises contre les discriminations et les politiques racistes, contre les individus et les groupes qui prônent la xénophobie et l'exclusion. Un combat contre un mythe national synonyme de silence face aux crimes de l'État français dans les colonies passées et actuelles (DOM-TOM) ou dans les banlieues. Un combat pour recréer des solidarités entre tout(es) les exploité(e)s contre la démolition sociale menée par le Medef et le gouvernement.

**Alternative libertaire, le 21 novembre 2003**

# Eveiller le désir d'une lutte collective (2)

## Décoloniser les consciences

Ce qui bloque le mouvement social, aujourd'hui, ce n'est pas seulement son éclatement en chapelles et en corporations. C'est aussi la domination idéologique du capitalisme néo-libéral. La résistance doit sans doute s'unifier ; mais elle doit aussi s'amplifier, c'est-à-dire gagner la masse des victimes inconscientes du système, toutes celles qui s'identifient encore à la classe dominante. Cette conscientisation se heurte à deux obstacles, intimement liés : *primo*, les victimes sont dominées matériellement, par une individualisation du travail, un éclatement des statuts, l'omniprésence de la précarité ; *secundo*, elles sont colonisées mentalement. C'est surtout à cette forme de domination que je m'intéresserai ici.

Elle s'exerce d'une manière très classique, au moyen de la carotte et du bâton. Le bâton, ce sont tous les dangers qui guettent les inadapté-e-s, les personnes qui ne veulent ou ne peuvent trouver un emploi stable et s'occuper tranquillement de leur jardin : dangers à la fois physiques (misère, maladie, mort) et psychologiques (peur d'être méprisé, culpabilisé par le reste de la société). Quant à la carotte, elle est peut-être encore plus pernicieuse. En faisant miroiter des récompenses illusives (« réussite sociale », pour soi-même ou ses enfants, accès à des biens de consommation érotisés, comme la voiture), la machine capitaliste court-circuite le désir (désir sexuel, désir de liberté ou de reconnaissance sociale).

## Mac Do et le porno, même combat

Cette aliénation du désir n'est pas nouvelle. Elle a été décrite dans les années 60 et 70 par des auteurs aussi différents que Marcuse, Castoriadis ou Deleuze. Mais



elle s'est considérablement amplifiée depuis cette époque. Pour illustrer cette évolution, chère lectrice, cher lecteur, je propose à ta réflexion deux exemples bien connus, mais rarement rapprochés : Mac

Donald et la pornographie. Avec les multinationales du fast food, l'aliénation du désir semble avoir atteint des sommets inégalés. Grâce à un management « à l'américaine », elles parviennent dans une large mesure à rendre leurs victimes complices de leur exploitation. Ces dernières sont en effet embrigadées par des contremaîtres plutôt « sympas », presque autant exploités qu'elles, et qui savent leur mettre une pression constante tout en les encourageant et les félicitant à l'occasion. En quête de reconnaissance sociale, désireuses de montrer qu'elles peuvent être utiles et efficaces, ces victimes se donnent à fond dans leur travail, jusqu'à ce qu'elles craquent, laminées par un stress insupportable, et se fassent remplacer par d'autres victimes.

Avec la pornographie, nous ne changeons guère de registre, puisqu'il s'agit toujours de viande (parfois prise en sandwich, d'ailleurs). Que les actrices et acteurs de ce genre spécial soient eux-mêmes exploités, cela ne fait aucun doute, mais j'aimerais aller voir maintenant du côté des consommateurs. La pornographie a pu jadis revêtir le flamboyant drapeau de la subversion, mais ces temps héroïques sont révolus. Le X est devenu familier, voire familial. Papa et maman en consomment régulièrement. Souvent, ils laissent traîner négligemment quelques vidéos dans leurs rayons, pour la plus grande joie de leurs enfants. Avec la pornographie, il semble que nous assistions à une double domestication du désir (pour le plus grand profit de certaines entreprises) : d'une part, cet *art* contribue à perpétuer par ses clichés la soumission des femmes ; d'autre part, il châtré le désir de son pouvoir subversif en le ramenant aux dimensions rassurantes du foyer.

## Réconcilier le sexe et le cerveau

Je viens de faire un rapprochement entre Mac Do et le porno. Peut-être le trouves-tu, lecteur, lectrice, un tant soit peu tiré par les poils. Pourtant, un mouvement social ne saurait faire l'économie d'aucune dimension du désir humain. Je dis bien *le* désir, car il me semble qu'il n'y en a qu'un seul, au fond : le désir de liberté. L'être humain n'a pas seulement des *besoins* à satisfaire. Il ne cherche pas simplement à *conserver* sa vie ou un bien-être déjà existant : il aspire sans cesse à dépasser ses limites, et d'abord ses limites individuelles. Ce que j'appelle désir de liberté, c'est donc le désir de sortir de son petit *moi* étriqué, d'ouvrir sa conscience à une dimension collective.

Ce désir a une origine naturelle, mais il

est transformé profondément par la société et l'éducation. A un bout de la chaîne, la sexualité sous la forme la plus immédiate (bien que déjà civilisée) : désir de s'unir à un autre corps. A l'autre bout, le désir intellectuel d'œuvrer à une société libre, affranchie de toute domination, où chaque individu est reconnu comme autonome et en même temps associé concrètement à un agir collectif. Entre les deux bouts de la chaîne, on trouve l'amitié, l'amour, la sympathie, le dévouement, la solidarité, les luttes corporatistes, les luttes de classes, etc.

Tout le problème, c'est que ce désir de liberté – qu'il prenne une forme plutôt intellectuelle ou plutôt charnelle – est le plus souvent perverti. Il se transforme en désir de domination ou/et en désir aliéné. C'est ce qui se passe chez Mac Do, où le capitalisme le plus froid utilise l'affectivité et le désir de reconnaissance des être humains pour augmenter la rentabilité de l'entreprise. Idem pour la pornographie, ce triste gaspillage d'énergie. Car le désir sexuel, cette source de toutes les formes de sociabilité, se trouve ici réduit au cadre étroit d'un salon. Au lieu de rapprocher les individus, de les faire sortir de leur solitude mortelle, cet ersatz de sexe les isole ou les enferme dans de petits groupes cloisonnés (chambres de militaires, bandes d'adolescents, couple...).

Comment sortir de cette vieille récupération capitaliste ? En tenant toujours compte des deux bouts de la chaîne du désir, sans jamais sacrifier l'un des deux. Sacrifier l'intelligence, c'est se priver d'une vue d'ensemble, d'un projet global qui seul permet d'unifier les résistances d'une façon durable et cohérente, tout en évitant le piège totalitaire. Seul un désir intelligent, critique, cultivé, peut résister aux tentatives des démagogues qui captent à leur profit l'affectivité d'individus désémparés. D'un autre côté, une approche purement intellectuelle de la question sociale est également vouée à l'échec. Les idées abstraites sont impuissantes à mobiliser qui que ce soit. La Liberté, la Justice, l'Égalité, tous ces belles notions ne m'excitent guère si je ne vois pas comment elles peuvent être mises en œuvre concrètement, dans ma vie quotidienne et dans mon entourage le plus immédiat. Dépourvues d'énergie sexuelle, elles deviennent immanquablement des noms ronflants et creux. Dès lors, je risque fort de ne plus agir par désir, mais par crainte, dominé par un sentiment de culpabilité ou la peur d'être mal jugé par mes camarades. En résumé, si nous voulons vraiment contribuer au développement de la résistance au capitalisme, il nous faut érotiser ce mouvement. Comme le disaient Deleuze et Guattari, on ne fait pas une révolution par devoir, mais par désir. Encore faut-il que ce désir soit suffisamment rationnel pour ne pas être récupéré. L'enthousiasme romantique a toujours été le meilleur allié des dictatures.



Le tract reproduit ci-dessous "Nous ne sommes pas des domestiques" émane d'un établissement public de la fonction publique territoriale. Il dénonce le caractère poujadiste de la logique qui veut imposer un système de rémunération arbitraire au sein de la fonction publique et démonte l'idéologie libérale qui la sous-tend. Le travailleur n'est pas un individu autonome, et les résultats de son travail ne sont pas déterminés par lui seul : il appartient à un collectif de travail dans lequel il s'insère. Et s'il faut parler "qualité", c'est le collectif qui détermine la "qualité" du travail individuel - et non l'inverse. Le salaire au mérite est une abjection qui vise à masquer ses trois objectifs réels dans tout secteur d'activité privé ou public : une absence d'augmentation salariale générale, le renforcement des rapports hiérarchiques, la tentative de casser les solidarités horizontales entre travailleurs de même catégorie."

# Nous ne sommes pas des domestiques : non au salaire au mérite

**La grande trouvaille du ministre de la Fonction Publique que notre DRH s'empresse de vouloir mettre en application au CNFPT, c'est le salaire au mérite.**

## Une arnaque salariale, une escroquerie managériale, un mauvais coup social

Le salaire au mérite! Quelle merveilleuse invention pour résoudre TOUS les problèmes du CNFPT

Enfin le moyen de récompenser les bons et loyaux agents qui remplissent avec conscience professionnelle et zèle leur mission.

Enfin le moyen de sanctionner les vilains moutons noirs, les mauvais d'entre nous. Celles et ceux qui se mettent toujours en congé maladie pour un oui ou pour un non; celles et ceux qui passent leur temps à rien faire.; ceux et celles qui arrivent toujours en retard et partent toujours en avance...! Bref, les planqués, les paresseux, les tire-aufilans.

Tout cela n'est bien sur qu'une vaste fumisterie qui n'a d'autre objectif que :

1. Ne pas augmenter globalement nos

salaires

Car s'il y a beaucoup d'appelés, il y aura bien peu d'élus...

2. Renforcer le pouvoir hiérarchique du supérieur sur son subordonné

La DRH pourra ensuite faire toutes les commissions de réflexion qu'elle veut sur le harcèlement moral, elle organise elle-même le harcèlement salarial

3. Briser la solidarité et accroître les tensions entre les agents en favorisant la jalousie des uns et la rancœur des autres

## A la tête du client!

Le salaire au mérite, c'est la prime à l'arbitraire hiérarchique.

Qui décide? Le supérieur.

Sur quels critères? Des critères subjectifs car comment mesurer la "qualité de service" et le "rendement" au sein du CNFPT?

Avec quels recours en cas de contestation? No comment!

Dans les faits, le salaire au mérite ce sera donc la prime aux lèche-bottes, la punition des fortes têtes et l'arbitraire généralisé. Bref, ce sera le salaire à la tête du client!

## La CGT, partenaire de l'ambition managériale du CNFPT

On accuse toujours la CGT d'être un syndicat protestataire, de se contenter de critiquer et de ne pas être constructive. C'est pourquoi pour aider la DRH à mettre en œuvre son projet managérial de salaire au mérite, nous avons décidé d'avoir quelques propositions concrètes

- Nous proposons d'abord quelques critères OBJECTIFS pour récompenser les meilleurs agents

Pour les cadres pédago. : le nombre de journées formations

Pour les assistantes : le nombre de clients...pardon, de stagiaires

Ainsi comme chez Mac Donald's, le directeur pourra afficher dans la cafétéria le tableau du meilleur cadre pédago. du mois (celui qui a monté le plus de formations) et de la meilleure assistante (celle qui a reçu le plus de clients...pardon, de stagiaires)

Pour les agents accueil : ils seront formés à répéter en souriant "bonjour et bienvenue au CNFPT", "Au revoir et à bientôt au CNFPT".

Ainsi comme chez Total, la DRH pourra envoyer des faux stagiaires qui vérifieront ceux qui respectent la consigne et ceux qui l'ignorent. On récompensera les premiers et sanctionnera les autres. ("Vous ne viendrez plus au CNFPT par hasard).

Et pour les directeurs? Au nombre de jours de maladie et jours de grève par structure, bien évidemment!!!

- Nous proposons ensuite UNE NOUVELLE METHODE d'évaluation

On se souvient qu'à l'époque romaine, un jour dans l'année on renversait les rôles : les esclaves devenaient les maîtres et les maîtres devenaient les esclaves. La CGT propose de réinstaurer cette tradition au CNFPT : le jour de décider du mérite salarial des agents. Ce sera donc au subordonné de juger la qualité de service de son supérieur et son mérite salarial : les assistantes jugeront leur cadre, les cadres leur direc-





teur, les directeurs leur direction générale. Et la direction générale son président.

Ces saturnales managériales ne manqueront pas de nous réserver de nombreuses surprises.

### **Pour une vraie politique salariale**

Soyons sérieux : nous ne sommes pas des domestiques. Nous ne mendions pas une aumône à Pâques et des étrennes à Noël. C'est fini le temps des "Oui, not' bon maître, oui not' Monsieur". Nous exigeons nos droits et une véritable politique salariale au sein de l'établissement

Alors s'il faut parler salaire, parlons en sérieusement et objectivement :

- Qu'en est-il du gel des salaires des fonctionnaires depuis bientôt 3 ans qui nous a fait perdre x% de pouvoir d'achat?

- Qu'en est-il du relèvement de la prime de fin d'année ?

C'est sur ces questions que nous attendons des réponses précises, pas sur une politique salariale fondée sur l'arbitraire et des méthodes managériales détestables.

# Le manag...ment!

Les formes actuelles d'organisation du travail, de son fonctionnement, des modes d'exercice de l'autorité professionnelle reposent sur un système cohérent de mensonges qui, en réalité, poursuit deux objectifs très nets : l'abaissement global du coût du travail et le renforcement de la domination hiérarchique. C'est presque de manière caricaturale que ces 2 objectifs fondamentaux du management déterminent la réforme qui tente d'imposer qu'une partie de la rémunération des agents de la fonction publique dépende de leur "qualité de servir". Cette réforme dite du "salaire au mérite" doit être combattue avec acharnement. Elle ne peut pas être négociée car elle n'est pas négociable.

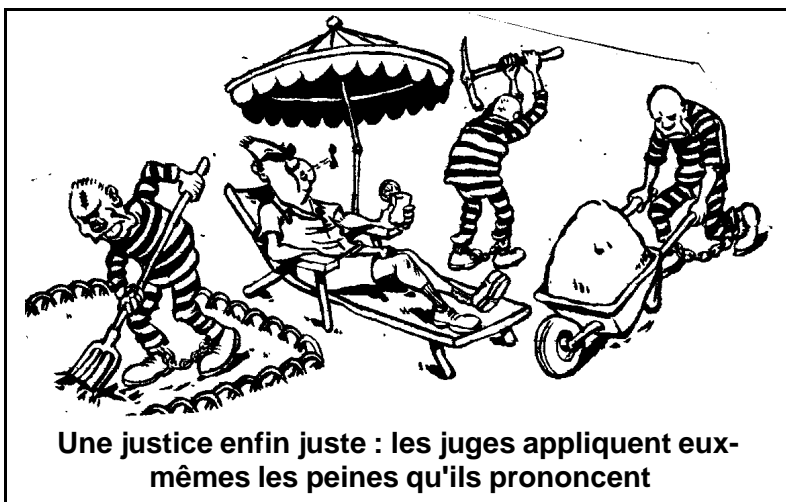
"Au mérite" comme on dit "à la niche"! Il y a dans cette seule expression un ton de servilité qui blesse l'esprit de liberté qui nous anime. Le seul refus de renforcer la sujétion des travailleurs constitue le socle inébranlable de la dénonciation du projet. On devrait pouvoir en rester là. On se souvient qu'il y a presque vingt ans, c'est le refus non-négociable d'un projet "d'avancement au mérite" à la SNCF qui avait provoqué les grandes grèves de l'hiver de 1986! On doit pourtant, aujourd'hui, aller plus loin dans l'analyse critique car le "susucre au mérite" s'inscrit dans le projet général d'une remise en cause organisée de la dimension collective du travail pour favoriser l'individualisation et l'autonomisation de l'ensemble des rapports sociaux de travail : entre salariés et entre le salarié et sa hiérarchie.

D'autres dispositifs répondent à cette visée. Mentionnons ainsi, dans le champ de la

formation professionnelle le passage d'une logique de qualification (les grilles salariales définies selon les diplômes) à une logique de compétence (le salaire en fonction de l'évaluation des compétences individuelles). Tout cela demanderait à être développé.

Restons-en à deux observations : En premier lieu, la mise en oeuvre du "susucre au mérite" dans le service public ne peut que conduire à des aberrations puisque d'une part elle ne peut reposer que sur des critères quantitatifs qui sont aveugles pour mesurer les éléments qualitatifs de l'activité exercée; d'autre part elle sera le plus souvent aveugle au contexte dans lequel se réalise la mission de service public, donc sera inégalitaire puisque ne tenant pas compte des inégalités et des différences de situation. Père Ubu dans la fonction publique, c'est déjà une réalité, puisque les policiers sont gratifiés selon le nombre de gardes à vue réalisés, les juges le nombre de jugements rendus, les directeurs d'ANPE selon le nombre de chômeurs qui ne sont plus sur les listes...Qu'en sera-t-il demain pour les enseignants (selon le nombre d'élèves qui redoublent), les infirmières du public (selon le nombre de décès dans leur service)....

Le "susucre au mérite" s'inscrit dans l'ensemble des réformes dites managériales qui, au prétexte d'un renforcement de l'autonomie du salarié en situation de travail, vise en fait à la destruction des "collectifs de travail" pour limiter, prévenir et supprimer les bases d'une contestation collective des rapports de domination au sein du monde du travail.



## **Tous au rendement, y compris les juges !**

Le ministère de la Justice a, lors d'une réunion d'une commission permanente d'étude, soumis aux organisations syndicales un "projet" de décret visant à instaurer une "prime de rendement" ! Ainsi, quatre "catégories" de magistrats seraient créées de facto :

- Les mauvais magistrats peu ou pas rentables représentant 15 % de la masse judiciaire percevront entre 0 et 2 % de prime (environ 1 050 magistrats) ;

- Les magistrats moyennement rentables représentant 58 % de la masse judiciaire toucheront entre 3 et 4 % de prime (environ 4 060 magistrats) ;

- Les bons magistrats rentables représentant 22

% de la masse judiciaire auront droit à une prime comprise entre 5 à 7 % du traitement (environ 1 540 magistrats);

Les excellents magistrats particulièrement rentables et productifs, représentant 5 % de la masse judiciaire seront récompensés par une prime de 8 à 12 % du traitement (environ 350 magistrats). Annuellement, les premiers présidents et procureurs généraux recevront une enveloppe par cour d'appel, qu'ils devront répartir discrétionnairement entre les différents magistrats selon l'affectation de ceux-ci dans l'une des catégories visées ci-dessus, sur proposition des chefs de juridictions.

Pour le syndicat de la magistrature "Outre son caractère inepte, ce système constitue, plus qu'une faute, une injure à une profession profondément imprégnée du sens du service public".

[Extrait de "MSL" (La lettre des Militant-e-s Syndicalistes Libertaires paraît chaque mois, ainsi que des "flashes d'information", communiquez-nous votre E-mail à : [lettremsl@wanadoo.fr](mailto:lettremsl@wanadoo.fr) Site : <http://perso.wanadoo.fr/lettre-msl/>)]

# FRANCE... PAYS SOLIDAIRE ? 1 700 000 PRÉCAIRES EN PLUS EN 2004 !

## Allocation chômage amputée

### 614 000 RADIATIONS ASSEDIC

En décembre 2002, les partenaires dits sociaux (MEDEF, CFDT, UPA, CGC, CGPME et CFTC) s'entendaient pour restreindre considérablement les durées d'indemnisation des chômeurs dont la cessation du contrat de travail intervenait après le 31 décembre 2002. Le 1<sup>er</sup> janvier 2004 les chômeurs dont la cessation du contrat de travail est intervenue avant le 31 décembre 2002 se verront appliquer les nouvelles durées d'indemnisation. Ce sont ainsi 800 000 chômeurs qui verront leur allocation réduite de plusieurs mois au cours de l'année 2004.

### Conséquences pour les chômeurs de l'accord minoritaire signé entre le Patronat et les syndicats CFDT, CGC et CFTC...

Quelques exemples dans le tableau ci-dessous : (tableau intégral disponible au local d'AC ! Rhône) :

Durée de travail	Avant...	...après	évolution
<b>4 mois sur 18 mois</b>	Filière 1 - droits : 4 mois	<b>Plus rien</b>	<b>moins 4 mois</b>
<b>8 mois sur les 12 derniers mois</b> (moins de 50 ans)	Filière 3 - droits : 15 mois	Filière 1 - droits : 7 mois	<b>moins 8 mois</b>
<b>8 mois sur les 12 derniers mois</b> (plus de 50 ans)	Filière 4 - droits : 21 mois	Filière 1 - droits : 7 mois	<b>moins 14 mois</b>
<b>14 mois sur les 24 derniers mois</b> (plus de 50 ans)	Filière 6 - droits : 45 mois	Filière 2 - droits : 23 mois	<b>moins 22 mois</b>
<b>27 mois sur les 36 derniers mois</b> (entre 55 et 57 ans)	Filière 8 - droits : 60 mois	Filière 3 - droits : 36 mois	<b>moins 24 mois</b>

Le nouveau barème a été appliqué dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003 pour les nouveaux chômeurs. Il s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 pour tous les chômeurs en cours d'indemnisation (sauf pour les chômeurs âgés de plus de 50 ans ayant ouvert leurs droits avant le 1<sup>er</sup> janvier 2003, qui conservent leurs anciens droits).

## Allocation de Solidarité limitée

### 130 000 FINS DE DROIT EN ALLOCATION SPÉCIFIQUE DE SOLIDARITÉ

L'allocation spéciale de solidarité (ASS), versée par les Assedic mais financée par l'État, était jusqu'ici accordée aux personnes (420 000 en juillet) ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage, sans limitation de durée, mais sous condition de ressource : Son montant est au maximum de 13,56 euros par jour pour les moins de 55 ans et de 19,47 euros au-delà. A condition, vérifiée tous les 6 mois, de continuer à chercher activement un emploi.

Dans le cadre du débat actuel sur le budget 2004, le gouvernement a décidé qu'à partir de juillet 2004, cette ASS ne serait plus accordée au delà de deux ans (trois ans pour les actuels bénéficiaires). Seuls les plus de 55 ans seront épargnés, mais on leur supprimera les 5,91 euros supplémentaires par jour qui leur étaient accordés.

## RMI – RMA = Précarité en hausse + cadeaux aux Patrons

Le gouvernement a fait voter la mise en place du "Revenu Minimum d'Activité". Ce nouveau "contrat d'insertion" sera proposé aux chômeurs qui auront perçu le RMI depuis plus d'un an. En cas de refus, le RMIste se verra supprimer son allocation. Il s'agit d'un contrat de 20 h payé au SMIC horaire valable 6 mois, renouvelable deux fois. Nouveauté, les employeurs du privé comme du public pourront en bénéficier. L'employeur empochera directement le RMI et ne paiera que la (petite) différence pour arriver à 20h au SMIC. Ainsi un RMAste ne coûtera réellement que 2 euros de l'heure à l'employeur. **Celui-ci pourra donc faire travailler 3 RMAstes pour le prix d'un seul salarié au SMIC !** De plus le RMAste ne cotisera pour sa retraite que sur la partie de son "salaire" que l'employeur lui verse : un RMAste devra cotiser plus d'un siècle pour avoir droit à une retraite minimale !

Le gouvernement compte faire financer immédiatement 50 000 RMA-cadeaux pour les patrons. Comme ça ne suffira pas à absorber le brutal afflux des chômeurs en fin de droit venant de l'amputation des droits ASSEDIC et de la réduction de la durée de l'ASS, il a décidé de porter en 2004 le nombre de Contrats Initiative Emploi (CIE) de 80 000 à 110 000. Les CIE, destinés aux chômeurs longue durée, donnent droit à une exonération de cotisations sociales "patronales" pour une durée de deux ans (cotisations remboursées à la Sécurité Sociale par l'Etat, c'est-à-dire par nos impôts).



Tract diffusé par AC ! Rhône 37 cours République 69100 VILLEURBANNE Tel : 04 78 84 38 51  
Mail : [acrhone@free.fr](mailto:acrhone@free.fr) Web : [www.acrhone.lautre.net](http://www.acrhone.lautre.net) et le Comité Départemental CGT-Chômeurs  
(UNION DÉPARTEMENTALE CGT 215 Cours La Fayette 69006 LYON Tél : 04 72 75 53 53 et par le  
Collectif Vaudais des Privés d'Emploi et Précaires 9 place Guy Môquet 69120 Vaulx-en-Velin



# “Cattenom-Bure”, ou l’impasse nucléaire

Dimanche 24 août: effervescence aux confins de la Lorraine, là où d’impressionnantes colonnes de vapeur d’eau s’élancent à l’assaut du ciel, dénonçant ainsi la présence d’une chaudière atomique, CATTENOM en Moselle.

Ils sont là plus d’une centaine, venus des quatre coins de France, d’Allemagne et du Luxembourg; des retrouvailles pour les uns, de nouvelles connaissances pour les autres. Parmi eux, cinquante qui, une semaine durant et chaque jour rejoints par de nouveaux arrivants, allaient vivre à eux tous une expérience peu ordinaire où amitié forte et plaisir réel se mêlent en un (super)carburant qui vous porte au bout de vos engagements.

Cattenom-Bure: du producteur de déchets mortifères et éternels, jusqu’à leur fossoyeur, payé pour les cacher au fond d’un vulgaire trou. Cattenom-Bure: 190 km - dont 130 à la force du mollet - pour informer et informer encore sur les dangers et les tares de l’énergie nucléaire. Et quel accueil! Des populations, qui partout rencontrées produisent de chaleureux encouragements tout en signant spontanément la pétition nationale sur l’énergie (*toujours d’actualité jusque début 2004*). Des élus, qui quasi partout mettent à disposition (gratuite) des locaux d’hébergement, ou à l’occasion reçoivent les valeureux marcheurs en mairie. Et des médias, indispensables amplificateurs, qui de bout en bout couvriront de belle manière cette initiative.

Et puis Bonnet-Bure, dernière étape. Courte en distance mais riche en symbolique. Si Bure signifie en effet “puits reliant deux galeries de mine” (!), comment ne pas être surpris par Bonnet, si proche, où pendant des lustres on y amenait en pèlerinage les malades à guérir de... la folie. Et la folie, elle est là, énorme, palpable, terrifiante: c’est ce chantier maudit, où les deux trous qui cherchent les entrailles de la Terre démontrent de manière flagrante et la vanité de l’énergie nucléaire, et le mensonge qui a entouré son développement.

Propre, le nucléaire, alors que ses déchets s’étalent maintenant aux yeux de tous? Et des déchets si terribles que personne au monde ne sait qu’en faire; sans possibilité aucune de détruire, d’anéantir une radioactivité extrêmement toxique sur des siècles, des millénaires, des millions d’années suivant les radioéléments. Et l’on veut enterrer un tel sida sous nos pieds? Ont-ils à ce point perdu la raison pour croire que jamais il ne se réveillera? Qui oserait léguer un tel fardeau aux centaines de générations qui vont nous succéder?

Et pourtant, malgré une telle tare, ILS persistent. Oui, ces gens-là ont décidé, entre eux et prisonniers de leur irresponsabilité, de relancer le nucléaire par la construction prochaine d’un réacteur. Cependant, à y regarder de près, le colossal “lobby nucléaire” n’est plus très stable sur ses bases. Le vent tourne, l’opinion publique s’éveille, les “lanceurs d’alerte” s’enhardissent... au point d’avoir provoqué une réaction ô combien disproportionnée du lobby sous forme d’un arrêté classant dorénavant “secret-défense” tout ce qui touche aux matières nucléaires. La bête s’affole et le moment est venu pour chacun/e d’entre nous de s’engager pleinement pour la vie, pour un autre avenir énergétique. Dès aujourd’hui demandez un spécimen de la “Lettre BURE” (03 25 04 91 41), ou découvrez toutes les infos sur [www.burestop.org](http://www.burestop.org)

**Michel MARIE... l’un de ces engagés/es**

Dans la continuité d’infos et d’analyses que nous avons déjà fournies dans des précédents numéros (voir notamment ACC n° 146 - juillet 2003), nous reproduisons ci-dessous un extrait du journal électronique “La Lettre de Liaisons” (n°83 du 3 décembre 2003; pour tout contact s’adresser à [e-Liaisons@voila.fr](mailto:e-Liaisons@voila.fr)). Visitez le site web : [http://site.voila.fr/bulletin\\_Liaisons/index.html](http://site.voila.fr/bulletin_Liaisons/index.html)

## CGT et Europe

Le comité exécutif de la CES (Confédération Européenne des Syndicats) s’est réuni les 16 et 17 octobre dernier. D’après le compte-rendu diffusé dans la CGT, les représentants de celle-ci ne semblent pas être intervenus contre le projet giscardien de constitution européenne qui constituait le point principal de l’ordre du jour. Bernard Thibault s’est félicité du travail accompli par la CES pour améliorer ce projet et a déclaré qu’il fallait “rester exigeants” à propos des services d’intérêt général (ce qui veut donc dire que l’on accepte ce “concept” qui est fait pour contredire la notion de services publics !). La direction de la CGT travaille à un projet de résolution qu’elle veut réorienter, paraît-il, dans un sens plus revendicatif, et réserve encore son positionnement final.

Donc, la direction de la CGT ne veut pas se prononcer contre un document qui, rappelons-le, fait du capitalisme un principe constitutionnel, ainsi que de l’augmentation des dépenses militaires dans le cadre de l’OTAN, et instaure une relation organique Union européenne-églises (art. 51). Rien que ça...

Selon le compte-rendu de la CGT, dans la CES, parmi les organisations affiliées, les unes considèrent ce projet comme un “avancée majeure”, les autres voudraient encore l’améliorer.

Nous reproduisons ci-dessous la position des organisations syndicales belges. Cette position provient de la centrale historique du mouvement ouvrier belge, la FGTB, et a été reprise même par les syndicats chrétiens et libéraux. Quitte à avoir un débat d’échelle européenne, il serait bien que tous les termes de ce débat soient connus : la Belgique, c’est pas le Pérou !

### Document :

#### **Projet de Constitution européenne : pour la FGTB, la CSC et la CGSLB, le texte actuel est inacceptable**

Bruxelles, le 17 juin 2003.

Ces dernières années, les syndicats belges ont organisé à plusieurs reprises et avec succès des actions de mobilisation pour une Europe sociale.

Le projet de Constitution européenne, que la Convention a rédigé sous la direction de Valéry Giscard d’Estaing, ne contient pas les éléments nécessaires pour faire émerger l’Europe sociale. Tant que les décisions sur le plan social et fiscal devront être prises à l’unanimité, aucun progrès sensible ne pourra être réalisé. Dans ces circonstances, il ne sera pas non plus possible de dynamiser le dialogue social.

De même, aucune base juridique n’a été prévue pour exclure les services d’intérêt général des règles de la concurrence. A l’avenir, ceci minera l’offre de services publics accessibles à tous. La fin des travaux de la Convention prévue pour la mi-juillet doit corriger le projet dans ce sens. Le Gouvernement belge doit donc mettre tout en œuvre lors du Sommet de Thessalonique du 20 juin et durant la conférence intergouvernementale qui s’ouvrira à la mi-octobre pour supprimer les obstacles à l’Europe sociale.

Les syndicats belges encouragent le Gouvernement et le Parlement à informer la population régulièrement, clairement et de manière approfondie et à ouvrir un large débat avec celle-ci sur les enjeux de la future Constitution.

# Le procès des clarines et du mégaphone

Le 30 juin 2003, à 13h on apprend la venue de Claude Haigherie, ministre de la recherche, à 14h30 à Montbéliard. Or c'est l'époque où la venue de ministres en province provoque des rassemblements pour demander la libération de José Bové, en prison et le refus des OGM. Coups de téléphone de la Confédération Paysanne, appels divers, seuls ont pu être contactés UL CGT, FSU, ATTAC et nous retrouvons une petite trentaine membres de ces organisations à rejoindre la confédération paysanne à la porte de l'université où se trouve la ministre, nous sommes pourvus d'un mégaphone et de clarines, mais nous sommes face à un déploiement impressionnant de policiers dont certains se montrent agressifs: par deux fois, ils essaient de saisir le mégaphone. Les mots d'ordre "Libérez José ... Non aux OGM..." retentissent pendant une heure, suivis du carillon des clarines au moment du départ. En fait, rien d'exceptionnel !!! Ce n'est sans doute pas l'opinion des policiers, car 10 portent plainte, pour nausées, vertiges, et problèmes auditifs, certificats médicaux à l'appui, certains ayant 2 jours arrêts maladie. Et c'est la porteuse du mégaphone, militante CGT, qui est accusée de "blessures volontaires aggravées avec arme sur personnes depositaires de l'autorité publique lors d'une réunion", ce qui, dans certains cas peut entraîner une peine de 7 ans d'emprisonnement !!! Les médias locales, voire nationales se sont emparées des faits pour les ridiculiser si bien que le procureur a tenté d'étouffer l'affaire proposant à l'accusée un travail d'intérêt général et, d'après lui l'affaire en restait là ... Mais c'était omettre d'expliquer que reconnaître une culpabilité créait un précédent et la camarade a refusé ce compromis. Elle passera, sans doute, en correctionnel. Un comité de soutien large s'est constitué pour soutenir la camarade incriminée, mais aussi pour dénoncer la politique de "criminalisation de l'action syndicale et des mouvements sociaux", bien décidé à faire du bruit pour mettre un terme à la politique liberticide de Sarkozy. Il est composé des syndicats présents le 30 juin, mais aussi de Sud Auto, des Amis de la confédération paysanne, d'AC, de la RAL (regroupement interprofessionnel issu du mouvement de mai), du Théâtre l'Unité résidant dans la région, et de diverses personnalités. Si ce procès pouvait devenir celui de toutes les atteintes aux libertés fondamentales, dont le droit de manifester... Le siège social de ce comité est l'UL CGT du pays de Montbéliard: ulcgt25ree.fr Prochainement un site internet va être ouvert.



# ZALEA TV reprend le maquis hertzien

En raison du refus du CSA de l'autoriser à émettre sur la Région Parisienne pendant le Forum Social Européen, la télévision libre Zalea TV a repris les diffusions hertziennes pirates le jeudi 13 novembre depuis la Maison des Métallos à Paris

Le CSA a refusé d'accorder à Zalea TV une autorisation temporaire de diffusion hertzienne sur l'Île de France pendant le Forum Social Européen. Cette censure de la libre expression télévisuelle des acteurs citoyens du mouvement social et culturel intervient dans un contexte de liquidation de la diversité culturelle et d'accentuation de la mainmise du pouvoir politico-économique sur la télévision : démantèlement du statut des intermittents, contrôle accru de la télévision de service public par le gouvernement, France Télévision mise au service de TF1 pour la chaîne d'information internationale, remise en cause par le Parlement de la liberté de la presse d'investigation, concentration de l'ensemble des chaînes de télévision nationales entre les mains d'un nombre de plus en plus restreint de grands groupes, uniformisation et nivellement par le bas des contenus et des formes, mise sous tutelle de la télévision locale par les élus locaux ...

Il n'est pas étonnant que le CSA, désigné par les Présidents de la République, du Sénat et de l'Assemblée Nationale, encourage cette dérive par des pratiques discriminatoires. Il cherche ouvertement à faire disparaître du PAF des télévisions associatives et alternatives comme Zalea TV, qui n'ont arraché leur légalisation au gouvernement Jospin qu'en l'an 2000, et qui restent indépendantes et "non-alignées" contre vents et marées.

Rappelons que Zalea TV a bénéficié deux fois d'autorisations temporaires hertziennes de 6 mois en région parisienne, avec des programmes et des intervenants censurés par les grosses chaînes et une critique soutenue de la télévision dominante (...), que Zalea TV pratique le "désentubage cathodique" à haute dose, et que tout cela dérange pas mal de monde. (...) Si le CSA a rejeté la demande de Zalea TV d'émettre durant le Forum Social, il a en revanche donné avec empressement, des autorisations temporaires sur l'Île-de-France à 6 chaînes politico-commerciales "alignées", c'est-à-dire contrôlées directement ou indirectement par les élus locaux et les institutions aux programmes aseptisés et le plus souvent affligeants de conformisme et de vacuité. Il y a bien là deux poids deux mesures. (...)

Le CSA a d'ores et déjà informé Zalea TV qu'elle serait, ainsi que toutes les chaînes citoyennes (toujours condamnées au régime de l'autorisation temporaire arbitraire), interdite de diffusion pendant le premier semestre 2004, pour cause de campagnes électorales régionales et européennes. Il s'agit d'une censure préventive. Par ailleurs le CSA a rejeté la candidature de Zalea TV à la TNT nationale sous des prétextes fallacieux qui ne trompent personne. (...)

Le Conseil Régional d'Île de France et la Mairie de Paris ont refusé à ce jour de subventionner les chaînes associatives indépendantes, dont Zalea TV (...) Le gouvernement Raffarin est en train de mettre en place un dispositif d'inféodation de la télévision locale aux collectivités locales par le biais des financements, qui se traduit par une montée en puissance des Télé Monsieur-le-Maire et un étouffement des télévisions libres, tout cela avec la complicité active du CSA.

Une seule solution : reprendre le maquis hertzien pour produire et co-produire des programmes offrant une alternative à l'oppression idéologique de la télévision marchande.

Site <http://www.zalea.org>

(Extraits d'un communiqué de presse de Zalea TV)

# Contre les charters de l'humiliation

(Appel à signature)

Le conseil de l'Union européenne vient de trouver un accord politique sur un texte organisant les vols charters (expulsion d'étrangers) à l'échelon communautaire, sans attendre l'avis du Parlement européen.

A cela nous opposons notre refus catégorique.

Notre opposition résolue à ces moyens de renvoi collectif d'étrangers est motivée par la conviction qu'ils symbolisent et encouragent une logique incontrôlable et dangereuse tant pour le respect de l'intégrité et de la dignité des individus, pour les démocraties européennes, que pour l'avenir des relations entre les peuples.

Les expulsions collectives par charters amènent nécessairement les autorités qui en sont responsables à négliger l'examen de la situation de chaque personne concernée, au risque de mal estimer les conséquences individuelles du renvoi et de porter ainsi atteinte à l'institution de l'asile et aux droits fondamentaux des personnes concernées. De plus, l'exécution de ces renvois collectifs par la contrainte est irréalisable sans l'utilisation de moyens et de techniques policières particulièrement coercitives, pouvant à tout moment dériver vers les brutalités, les violences et l'atteinte à l'intégrité physique des expulsés, voire la mort.

Au delà des atteintes à la dignité des personnes concernées, les expulsions par charters symbolisent et consacrent une politique européenne centrée sur les réponses policières et sécuritaires. Il est désormais temps d'affirmer et d'expliquer aux opinions publiques que la politique du "toujours plus de contrôles" constitue une impasse et une menace pour les démocraties.

Une impasse car tant que les écarts économiques et démocratiques seront aussi grands entre les pays du Nord et du Sud, il est illusoire de penser que des mesures sécuritaires pourront décourager et empêcher les candidats à l'émigration ou à l'asile de chercher ailleurs des conditions de vie meilleures ou un refuge.

Une impasse car cette croyance erronée dans l'efficacité du contrôle policier ne peut - comme le montre depuis 20 ans le durcissement continu des législations européennes - qu'affaiblir sans cesse un peu plus les libertés fondamentales et les principes constitutifs de l'Etat de Droit, et conduire par la généralisation des mesures répressives à l'élaboration étape par étape d'un nouveau régime policier à l'échelle européenne.

Enfin, ces renvois collectifs sont lourds de conséquences pour la paix. Le symbole des charters, que les Gouvernements européens utilisent comme signal de dissuasion à l'égard des populations tentées par l'émigration, véhicule surtout un message d'humiliation. Les images de dizaines d'étrangers encadrés par d'autres dizaines de policiers européens, les nombreux témoignages sur les pratiques brutales employées, le sentiment d'injustice et la peur que peuvent ressentir les personnes expulsées résonnent dans les pays d'origine des migrants comme autant de camouflets et d'actes de mépris à l'égard de l'ensemble des populations.

Cette indifférence hautaine avec laquelle le Nord montre comment il traite encore les émigrés des pays frappés par des conflits ou par la pauvreté prolonge et ravive, dans les représentations collectives, la mémoire des siècles de domination, d'exploitation, d'humiliation. Cette mise en scène dévastatrice, en ce qu'elle alimente le ressentiment, la colère et la haine, provoquera tôt ou tard des mouvements de révolte et de nouveaux conflits.

Par les menaces qu'elle représente pour les personnes expulsées, pour la démocratie et pour les relations entre les peuples, la politique des charters doit être abandonnée.

Nous demandons au Parlement européen de condamner cette décision et au conseil de l'Union européenne d'y renoncer.

Novembre 2003

Contact presse pour la France : [der@cimade.org](mailto:der@cimade.org) 01 44 18 72 67

Des réseaux internationaux (comme la Fédération Internationale des Droits de l'Homme), des réseaux européens, des réseaux africains, des organisations de différents pays (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Luxembourg, Suisse), des députés européens et des personnalités de tous pays ont déjà signé cet "Appel contre les charters de l'humiliation"

# Soins aux étrangers : des dispositions radicales et dangereuses

Le Syndicat de la Médecine Générale appelle les parlementaires et les citoyens à s'opposer à la suppression imminente de l'accès aux soins des étrangers. L'Assemblée nationale examine en effet dès le 1er décembre d'éventuelles modifications de la loi sur l'Aide Médicale d'Etat (AME), qui rendraient impossible l'ouverture du droit aux soins.

Quatre mesures sont en discussion :

1 - la suppression de la "procédure d'admission immédiate à l'aide médicale quand la situation du demandeur l'exige". Aujourd'hui, depuis 1992, le dispositif de l'admission immédiate permet de mettre en œuvre des soins et des bilans en urgence, pour des raisons tant sociales que médicales.

2 - la révision par voie de décret des conditions d'ouverture du droit à l'aide médicale et le renforcement des contrôles. Le niveau d'exigence vise à dissuader les demandeurs et à transformer l'instruction du dossier en enquête policière.

3 - la fin de la gratuité des soins par l'introduction d'un ticket modérateur déjà votée en décembre 2002, mais dont les décrets ne sont pas parus du fait de la mobilisation.

4 - le remboursement aux hôpitaux des soins urgents qu'ils auraient délivrés à des personnes qui n'auraient pas l'AME et qui en auraient fait la demande, en attendant que les dossiers soient instruits. Cela uniquement en cas de danger pour le pronostic vital immédiat. Cette mesure (...) écarterait de fait les étrangers malades, de l'accès à l'AME.

Les médecins du Syndicat de la Médecine Générale ne veulent pas être à nouveau dans les conditions dramatiques d'avant 1992, réduits à faire un diagnostic sans pouvoir mettre en œuvre des soins, ni prescrire les examens ou les traitements nécessaires. Les médecins du SMG constatent que l'aide médicale concerne tout autant des patients résidant en France qu'ils soignent depuis longtemps que de récents arrivants.

Si ces lois présentées aujourd'hui par le gouvernement étaient votées, ce serait un recul dramatique vis-à-vis de la santé publique. Où aucun acte de soin et de prévention ne pourra être fait en ville et où les personnes, familles et enfants écartés de l'AME, n'auront pour seul choix que se rendre aux urgences hospitalières déjà saturées. Surtout, ce serait un recul inacceptable vis-à-vis de l'exigence éthique de notre métier et des valeurs de notre République.

Le SMG se joint à toutes les associations qui dénoncent ce projet et appelle l'ensemble des soignants et personnels médico-sociaux, médecins, infirmières à protester. Le SMG demande aux parlementaires et aux citoyens d'ouvrir les yeux sur la nature des mesures soumises à la discussion. Il ne s'agit pas d'une banale modification technique, le gouvernement tente d'écarter de tout soin les étrangers malades sans titre de séjour en règle.

Ces mesures sur l'AME doivent être situées dans le cadre du démantèlement de l'ensemble de la protection sociale et de la dégradation du service public hospitalier au profit d'activités "rentables" dans le secteur privé. De plus, parallèlement l'Etat prévoit de se désengager du financement de la Couverture Maladie Universelle (CMU). Ce désengagement pourrait conduire à terme l'Assurance maladie à limiter les soins des bénéficiaires de la CMU sur la base du forfait imposé par l'Etat.

Dans ce contexte global de menace pour l'accès aux soins, en tant que soignants nous sommes indignés par les mesures que le gouvernement tente de faire passer et qui visent à écarter de tout soin les patients les plus fragiles et les plus vulnérables.

**Extraits d'un communiqué de presse du Syndicat de la Médecine Générale, du 30 novembre 2003**

# Rencontres et lectures à contre courant

## C.Q.F.D. en kiosques

Le mensuel **C.Q.F.D.**, ex **Rire**, qu'il faut traduire par "Ce Qu'il Faut Détruire, Développer" a, comme toute publication périodique, besoin d'un lectorat étendu. Aussi, depuis le n°5, d'octobre, **CQFD** est disponible en kiosques. Ça n'est pas de gaieté de cœur, nous dit en substance la rédaction, qu'elle accepte pour ce faire de passer par les NMPP, contrôlées par Hachette, propriété du groupe Lagardère. Mais nécessité oblige. Alors on ne leur en voudra pas. Bien au contraire; on ne peut que souhaiter longue vie à ce journal bien informé, à la critique acérée, au verbe mordant et à l'humour bien présent. Bon vent donc.

**CQFDBP 2402 13215 MARSEILLE cedex 02.** Abonnement : 11 n°20 euros et + en soutien, 15 euros pour les petits budgets, 50 euros groupés par 5. Chèque à l'ordre de CQFD - Le Rire.

## Champ social

Thierry Maricourt nous livre deux ouvrages dont le point commun réside dans ce qu'il nomme son "intérêt précoce pour la question sociale".

L'un, "**Entre l'ordre établi et la détresse humaine**", est le fruit d'un passage de l'écrivain dans une école de formation de travailleurs sociaux à Arras où il a été sollicité. Du fait de cet "intérêt", plusieurs de ces livres traitent du monde du travail, incluant les exclus de ce monde et des autodidactes. Rien d'étonnant donc à qu'il participe, à titre d'observateur impliqué, à la formation de futurs éducateurs et qu'il rende compte de ses observations, de ses interrogations sur l'engagement d'hommes et de femmes dans le champ social : qu'est-ce qui les pousse à venir en aide à ceux que l'on dit "exclus" ? Sont-ils militants ? Entre l'ordre établi et la détresse humaine, quelle intervention le travailleur social peut-il revendiquer ? Se sentent-ils vraiment "utiles" comme ils le souhaitent ?

Thierry Maricourt nous livre donc ici le fruit de ses rencontres; des entretiens avec des stagiaires et des formateurs alternent avec des réflexions plus personnelles sur le thème de l'exclusion.

L'autre livre, "**Ateliers d'écriture : un outil, une arme**", s'inscrit dans la ligne du précédent en ce sens que les ateliers que l'auteur anime ont pour objet de tenter d'apporter une aide "à des personnes illettrées ou analphabètes qui éprouvent d'immenses difficultés à aligner quelques mots". Gageure ? En tout cas l'auteur tient le pari; pour lui l'écrit représente un "instrument de libération pour les oubliés d'une société d'opulence et de réussite" dont ils ne sont plus que les spectateurs contraints. Ainsi l'écriture peut devenir un outil pour la lutte contre l'exclusion. "Si d'ordinaire, écrit Thierry Maricourt, chez les écrivains la vie module la littérature, avec des participants d'ateliers d'écriture en situation d'exclusion, ce sera la littérature qui modulera le vie". Dès lors l'atelier d'écriture se révèle autre chose qu'un simple passe-temps, "un loisir destiné à ceux qui maîtrisent cette forme d'expressio..." Ses buts sont plus vastes : pédagogiques, culturels. D'entraide, ajouterons-nous.

L'auteur ne se contente pas de relater des expériences, c'est surtout à la dimension théoriques de ces pratiques qu'il s'attelle dans cet ouvrage.

Aux Editions "Licorne", 35 rue Alphonse Paillat, 80000 AMIENS. Diffusion : "L'Harmattan", 5-7 rue de l'Ecole Polytechnique 75005 PARIS. Prix : respectivement 14 et 17 euros.

## Avec le temps...

Avec le temps, on en était arrivé à oublier, ou plus précisément à taire l'existence de nos vieux et nos vieilles abandonnés à

leur isolement, à leur dépendance (handicaps, maladies...) et rappelés de temps en temps au souvenir lors de faits divers plus ou moins sordides. Et puis il y a eu la canicule et ses nombreux décès (15000, ce n'est pas rien !). D'un seul coup se révélait le sort peu enviable qu'on leur réservait - faute de moyens en matériel et en personnel - dans les établissements de soins, les institutions, voire dans les familles. Pensez donc : ils coûtent cher à la Sécu ces vieux, surtout dans leur dernière année de vie. Ne faudrait-il pas la supprimer, celle-là ? Ne serait-ce pas là la solution pour combler le trou" une fois pour toutes ?

Trêve de mauvais esprit. Plus sérieusement : dans le même temps était publié le livre "**Avec le temps...**" portant en sous-titre "**De la vieillesse dans les sociétés occidentales et de quelques moyens de la réhabiliter**" de Suzanne Weber. L'auteure y traite du quotidien de ces oubliés de nos sociétés occidentales. Les informations qu'elle livre sur le comportement, les attitudes, le traitement à leur égard, remarquables par l'analyse lucide et sans complaisance qui en est faite, donne parfois froid dans le dos. Tous les aspects de la vieillesse y sont abordés : amour, argent, mort... La manière dont sont perçus nos Vieux et nos Vieilles dans la majorité de situations n'apparaît pas à l'honneur de nos sociétés réputées éduquées, évoluées, cultivées, humaines. Le "troisième âge" a été fortement sollicité dans les dernières décennies en tant que marché ouvert à la consommation, aujourd'hui le "quatrième" est devenu une charge, une gêne...

Mais Suzanne Weber ne se contente pas de brosser un tableau reluisant de la situation. Elle suggère également des pistes de réflexion sur ce que pourrait être une vieillesse digne et respectée dans un monde libertaire. Elle nous en présente une autre approche.

Signalons encore que les éventuels bénéfices sur les ventes du livre seront versés par le groupe "**Los Solidarios**" en soutien au projet alternatif "**Nous autres**" pour la création d'un espace pour vieux et vieilles libertaires. Prix : 12 euros, Aux Editions libertaires, Los Solidarios, 2003, 35 allée de l'Angle, Chaucre 17190 SAINT GEORGES D'OLERON.

## Association, mode d'emploi

Cette revue, nouvelle pour ACC, est un mensuel qui en est à son 53<sup>ème</sup> numéro. Elle s'inscrit, comme ACC, parmi, précisent les responsables, "**Les titres de la presse différente réalisée en silence**". Elle se veut un outil pratique où les responsables associatifs peuvent puiser les informations indispensables à la maîtrise de la gestion de leur structure, ce qui leur permettra de consacrer davantage de temps à leur projet. A titre indicatif, parmi un sommaire très diversifié, on peut relever dans le numéro de novembre 2003 :

- une page sur des infos juridiques
- plusieurs dossiers dont :
  - Associations et dérives financières; halte à la diabolisation
  - La reconnaissance d'utilité publique : plus complexe qu'on ne le croit.
  - Reconnaître la compétence des bénévoles
  - Spectacle : les nouvelles règles de l'intermittence; Etc.
  - Une fiche pratique : organiser une manifestation : règles et précautions

Abonnement (10 n°) : Association sans salarié : 38 euros; avec salarié : 53 euros; personnel : 37 euros. Chèque à l'ordre de SAS Territorial, à renvoyer à : Territorial BP 215 38506 VOIRON cedex. Site : [www.associationmodeemploi.fr](http://www.associationmodeemploi.fr)

# Rencontres et lectures à contre courant

(suite)

## Offensive

Le premier numéro du trimestriel "**Offensive**" vient de naître. Il est l'expression publique du mouvement "**Offensive libertaire et sociale**" né cet été dans le Haut-Var. Pour présenter l'un et l'autre nous nous bornerons à reprendre des extraits de l'édition :

*"...Notre volonté est de participer à la construction d'une offensive qui mette un terme aux rapports de domination et d'exploitation. Nous militons pour une société fondée sur la solidarité, l'égalité sociale et la liberté. Six principes fondent notre action : indépendance, fédéralisme, assembléisme, anti-autoritarisme, rupture, appui mutuel.*

*Tous les trimestres "Offensive" cherchera à refléter les luttes que nous menons au quotidien, à enrichir nos propres réflexions et à alimenter une critique radicale de notre société... "Offensive" sera l'occasion de porter un regard décalé sur l'actualité, tout en développant des dossiers spécifiques et des analyses sur des thématiques moins brûlantes...*

*"Offensive" est réalisée par des militant-e-s inscrit-e-s depuis plusieurs années dans la mouvance libertaire... En ces temps nauséabonds de succès d'un capitalisme toujours plus triomphant, il est plus que temps d'élaborer une offensive libertaire et sociale".*

En bref, dans le n°1 fort copieux (38 pages) :

un dossier sur le côté néfaste de la télé; du RMI au RMA; le contrôle de la mobilité; Israël : une démocratie moderne à substrat biblique; l'eau marchandisée; le bizutage; les pages contre-culture; diverses brèves.

Abonnement :

4 n° par an = 10 euros, soutien 20 euros. Chèque à l'ordre de Spipasso, à renvoyer à OSL c/o Mille Bâbords, 61 rue Consulat 13001 Marseille.

## Editions Agone

Le 29 mai 2002, les **Editions Agone** perdent l'essentiel de leurs livres dans un incendie. La mobilisation de lecteurs, d'auteurs, de réseaux militants et de libraires a permis de réimprimer une vingtaine de titres dès l'automne 2002.

Puis des collectivités locales et nationales ont relayé les dons de milliers de lecteurs permettant aux éditions Agone de réimprimer un peu plus de la moitié de leur fonds augmenté d'une dizaine de titres. Le tout est présenté dans un catalogue. Pour l'obtenir s'adresser à :

**Editions Agone** BP 70072 13192 MARSEILLE cedex 20. Site : [www.agone.org](http://www.agone.org)

## L'Ecologiste

Au sommaire du n°11 (84 pages couleurs - octobre 2003 - 6 euros, disponible en kiosque ou sur commande, 25 rue de Fécamp 75012 PARIS - [www.ecologiste.org](http://www.ecologiste.org) Tél : 01 46 28 70 32) :

Un dossier réalisé en partie en partenariat avec Greenpeace, consacré à l'énergie. Plus précisément au changement d'énergie, pour ne plus vivre sous la menace de l'accident nucléaire.

A lire également dans ce numéro : Le bilan du sommet de l'OMC à Cancun; le point sur la résistance aux OGM en France et l'éclairant exemple de la Zambie; un article sur les sciences sociales au service des nanotechnologies... et les rubriques habituelles.

## La somme et le reste

**La somme et le reste** est une revue diffusée uniquement par courrier électronique. Elle est née à la suite d'un regain d'intérêt, ces dernières années, pour la pensée d'Henri Lefebvre. Elle avait, et a toujours, comme objectif de publier les actes de colloques consacrés au philosophe et théoricien. Plusieurs numéros ont déjà été publiés, ils sont téléchargeables sur le site suivant : [www.Espaces-Marx.eu.org/SomReste](http://www.Espaces-Marx.eu.org/SomReste)

**La somme et le reste** a décidé de publier aussi des numéros spéciaux à propos de thèmes fondamentaux, sociaux et politiques, posés dans la vie quotidienne aujourd'hui. Il s'agit, avec ces numéros spéciaux, non plus de rendre compte des colloques ayant eu lieu, mais d'engager des débats sur des sujets brûlants de notre époque.

Pour recevoir **La somme et le reste** (numéros normaux et spéciaux) il est facile de s'abonner. L'abonnement est de 20,00 Euros (versement unique pour être abonné à vie de la revue). Le chèque est à rédiger à l'ordre de "Association la somme et le reste" et à adresser à : Espaces Marx, **La somme et le reste**, 64 Bd Auguste Blanqui, 75013 PARIS.

## Démocratie et révolution

Le nouveau livre de Georges Labica vient de paraître aux éditions Le Temps des Cerises (commandes chez l'éditeur : 6, avenue Edouard-Vaillant 93500 Pantin, ou : diffusion librairie : Libredit, 3 rue de Plaisance, 75014 Paris; et dans toutes les librairies dignes de ce nom).

Georges Labica offre, comme il le dit lui-même, à tous ceux qui refusent le « nouvel ordre mondial actuel » et luttent pour le changer radicalement, ce bilan d'une oeuvre, à la fois théorique et militante, longuement mûrie.

Qu'il s'agisse des mots, des concepts ou des choses, étroitement imbriqués, la pensée critique, dont Marx demeure la référence obligée, ne saurait rien laisser en l'état de ce qui constitue notre présent. La leçon en est limpide. Démocratie et révolution apparaissent plus que jamais comme indissociables. La démocratie pour la révolution, la révolution pour la démocratie : il n'est pas d'autre programme dans la lutte des classes antilibérale et anti-impérialiste, où la violence dominante, parvenue à des formes extrêmes, appelle la violence révolutionnaire des dominés, comme sa seule réplique adéquate.

Georges Labica est philosophe. Il a longtemps enseigné à Nanterre Paris X. Il est notamment co-auteur du Dictionnaire critique du marxisme, récemment réédité par les PUF. Format : 14,5x21 cm 200 pages.

## L'Almanach de l'égalité

La 2ème Union régionale de la CNT édite **L'Almanach de l'égalité**. 32 pages couleurs, au format A4, abondamment illustrées, qui racontent la révolution française, de 1789 jusqu'à ses sommets de 1793, à partir d'extraits de l'ouvrage de Pierre Kropotkine, "**La grande révolution**". Cet almanach s'étend sur 15 mois, de septembre 2003 à fin décembre 2004, et comprend les deux calendriers, le révolutionnaire et le grégorien.

Vous trouverez sur le site <http://www.cnt-2eme-ur.org/HTML/CATALOGUE/almanach.html> des diaporamas qui donnent un aperçu graphique de son contenu. Son prix de vente est de 6 euros (envoi par correspondance : ajouter les frais de port, 2 euros par exemplaire). Contact : [cnt@cnt-2eme-ur.org](mailto:cnt@cnt-2eme-ur.org) ; par courrier postal : CNT 2ème UR B.P. 4 75421 PARIS CEDEX 09 Tel/fax : 01 48 78 78 64



## Constitution du réseau de groupes et collectifs locaux "Convergence Anticapitaliste"

A la suite de plusieurs rencontres au cours de l'année 2003, les représentants de différents groupes locaux ont décidé de travailler ensemble pour coordonner leur action.

Ce travail en commun constitue une première étape dans la mise en place d'un réseau de collectifs et groupes locaux qui, dans le respect de leur identité et activités respectives, leur permet de dépasser leurs limites actuelles.

Les bases du regroupement, le plus large et ouvert possible, de militants et groupes qui affirment une position anticapitaliste sont les suivantes :

1. La nécessité de lier l'action politique de nos groupes aux luttes sociales - et ce, à quelque échelle que ce soit : locale, nationale, européenne voire internationale.

A cette fin des contacts sont en cours avec le réseau italien A.R.S. D'autres contacts avec des structures étrangères similaires pourront et devront être établis.

2. Le constat que nous ne nous reconnaissons pas dans les formations politiques existantes, leur organisation et leur mode de fonctionnement.

3. La conscience très nette que nous avons un rôle à jouer dans la reconstruction politique; que cette reconstruction sera sûrement un processus lent ; et qu'elle ne se fera qu'à travers l'expérience et l'élaboration de pratiques politiques communes.

Nous souhaitons que d'autres groupes qui partagent les mêmes préoccupations et ressentent la même nécessité de renforcer l'unité d'action puissent s'inscrire dans une telle démarche pour l'enrichir, l'étendre et la consolider.

Carabelle, le 2 novembre 2003

*Premiers signataires :*

- L' Abeille Rouge - 2, Square J. Chéret - Paris (75)
- A Contre Courant BP 2123 - Mulhouse (68)
- Ballon Rouge - BP 100- Aubagne (13)
- Mouvement Social et Alternative Politique- Faugères (07)

**Pour tout contact :** Convergence Anticapitaliste C/o Ballon Rouge BP 520 Aubagne Le Charrel 13681 Aubagne Cedex  
Tel/ fax : 04 42 03 88 88

### COMITE DE REALISATION

A. BIHR / L. DALSTEIN / J. FORTCHANTRE / B. SCHAEFFER  
SEB / A. ET D. WALTER

## BULLETIN D'ABONNEMENT

\* \* \*

Abonnement 10 numéros (1 an)

- SIMPLE . . . . . 10 Euros  
 de SOUTIEN . . . . . Euros  
 Faibles ressources (selon possibilités) . . .

(Chèque à l'ordre de: "A Contre Courant")

NOM \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

CPPAP N°70783

Dispensé de timbrage

Mulhouse-

**A CONTRE COURANT**  
(service abonnements)  
**BP 2123**  
**68060 MULHOUSE cedex**

**P**

**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
**LA POSTE**

Déposé le 23/12/2003

### Sommaire

- Page 1 ..... Edito : Le loup et ses rabatteurs  
 Page 2 et 3 ..... Retour sur l'AGCS  
 Page 4 à 6 ..... L'université en proie au néo-libéralisme  
 Page 6 ..... Edito AL : Contre le racisme et l'antisémitisme  
 Page 7 ..... Eveiller le désir d'une lutte collective (2)  
 Page 8 et 9 ..... Non au Salaire au mérite  
 Page 10 ..... France... Pays solidaire ? (Tract AC! et CGT 69)  
 Page 11 ..... Cattenom - Bure ou l'impasse nucléaire  
 Page 11 ..... CGT et Europe  
 Page 12 ..... Le procès des clarines et du mégaphone  
 Page 12 ..... Zalea TV reprend le maquis hertzien  
 Page 13 ..... Contre les charters de l'humiliation  
 Page 13 ... Soins aux étrangers : des dispositions dangereuses  
 Page 14 et 15 ..... Rencontres et Lectures  
 Page 16 ..... Réseau "Convergence Anticapitaliste"

ACC dispose d'un Fax au 03 89 46 29 79 (Pour le 68)  
 et au 03 25 05 57 57 (Pour le 52)

ACC sur internet : <http://www.acontrecourant.org>  
 Courriel : [courrier@acontrecourant.org](mailto:courrier@acontrecourant.org)

Impression et Direction de publication :

**JEAN FORTCHANTRE** 1 rue Victor Hugo  
**52100 BETTANCOURT-LA-FERREE**